

## PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - Coursus complet Rentrée scolaire septembre 2019 pour LYON

Toutes les épreuves se déroulent dans les locaux de l'ESSSE Lyon

### 1/ ETAPE 1 : INSCRIPTION AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Les inscriptions à la sélection AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ESSSE Lyon sont à effectuer en ligne sur le site de l'école : [www.essse.fr](http://www.essse.fr) du **lundi 5 novembre 2018 au jeudi 24 janvier 2019 à MIDI**. Vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne avec règlement sécurisé.

La capacité d'accueil sur le site de Lyon est de 64 places en parcours complet.

**Le candidat est responsable de la véracité des informations qu'il transmet.**

Toute information erronée ou mensongère fournie par le candidat sera de nature à exclure le candidat du processus d'admission.

### 2/ ETAPE 2 : PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Après validation du formulaire d'inscription, vous devez régler les frais d'inscription par carte bleue (paiement sécurisé).

Au moment du paiement en ligne, l'établissement bancaire du candidat transmet sur son téléphone portable un code sécurisé. Si la banque ne connaît pas ses coordonnées téléphoniques, le candidat doit les lui transmettre avant de procéder au paiement.

Dans le cas où vous ne pouvez pas effectuer votre règlement tout de suite, vous avez la possibilité de revenir au paiement en ligne grâce au lien indiqué dans le mail de confirmation d'inscription.

**L'inscription au concours sera définitive après le paiement des frais d'inscription **au plus tard le jeudi 24 janvier 2019 à MIDI**.**

**Les frais d'inscription resteront acquis à l'I.F.A.P, quelle qu'en soit la raison, même en cas de désistement ou de dossier administratif incomplet.**

Des mails seront adressés aux candidats:

- 1 confirmant l'enregistrement de sa demande d'inscription.
- 1 confirmant l'enregistrement de son règlement

En cas de non réception des mails, le candidat peut retrouver les confirmations dans les courriers indésirables ou spam de sa boîte de messagerie.

### **3/ ETAPE 3 : CONVOCATION AUX EPREUVES ECRITES DU CONCOURS**

Vous devez recevoir **par mail** une convocation **pour l'écrit d'admissibilité** 10 jours avant les épreuves écrites d'admissibilité : culture générale et/ou tests psychotechniques.

Si la convocation ne vous est pas parvenue dans les délais, vérifiez tout d'abord dans vos courriers indésirables ou spams dans sa boîte de messagerie, avant de **contacter l'ESSSE par mail** à l'adresse suivante : [admission@esse.fr](mailto:admission@esse.fr) en précisant concours AP dans l'objet.



**IMPRIMEZ LA CONVOCATION POUR LA PRESENTER LE JOUR DES EPREUVES**

### **4/ ETAPE 4 : PUBLICATION DES RESULTATS ECRITS**

Les résultats d'admissibilité à l'oral sont communiqués le

**Mardi 5 mars 2019 à 14h00**

- Par voie d'affichage à l'ESSSE
- Sur le site Internet de l'école : [www.esse.fr](http://www.esse.fr)


Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

En cas de note inférieure à 10/20 aux épreuves écrites (tests psychotechniques et/ou culture générale), votre nom n'apparaîtra pas dans la liste des admissibles à l'oral. Vous recevrez un courrier vous informant des notes obtenues à la sélection.

 Les résultats des épreuves au concours sont publiés sur notre site internet. Si vous souhaitez préserver votre anonymat, merci de bien vouloir nous adresser votre demande par courrier.

## 5/ ETAPE 5 : ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les candidats admissibles à l'épreuve orale devront fournir **du mardi 5 mars jusqu'au mercredi 13 mars 2019 inclus cachet de la Poste faisant foi** les divers documents nécessaires à la constitution du dossier administratif (Télécharger sur le site « dossier administratif candidat cursus complet »)

 **L'envoi de la convocation à l'épreuve orale d'admission est soumis à la réception de l'intégralité des pièces demandées dans le dossier administratif. Aucune relance ne sera faite et aucune réclamation ne sera acceptée**

## 6/ ETAPE 6 : CONVOCATION A L'ÉPREUVE ORALE DU CONCOURS

Vous devez recevoir par e.mail **une convocation pour l'oral d'admission au plus tard le mercredi 20 mars 2019**

Si la convocation ne vous est pas parvenue dans les délais vous devrez **contacter impérativement l'ESSSE par mail** à l'adresse suivante : **admission@esse.fr**

## 7/ ETAPE 7 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats d'admission à l'entrée en formation d'Auxiliaire de Puériculture sont communiqués

**le Mardi 30 avril 2019 à 14h00**

- Par voie d'affichage à l'école
- Sur le site Internet de l'école : [www.esse.fr](http://www.esse.fr)
- Par courrier

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

**Si vous avez réussi l'oral de sélection, votre nom apparaîtra dans les listes publiées :**

- Soit sur *la liste principale*, ce qui signifie que vous êtes admis en formation (sous réserve de financement) pour la rentrée 2019.
- Soit sur *la liste complémentaire*, ce qui signifie que vous avez réussi le concours mais que vous devez attendre d'être contacté par l'ESSSE, suite à un désistement d'un candidat de la liste principale, pour valider votre entrée en formation (sous réserve de financement).

 Les résultats des épreuves au concours sont publiés sur notre site internet. Si vous souhaitez préserver votre anonymat, merci de bien vouloir nous adresser votre demande par courrier.

**CALENDRIER INSCRIPTIONS CONCOURS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ESSSE LYON**

- **Du lundi 5 novembre 2018 au jeudi 24 janvier 2019 à MIDI inclus** : inscription en ligne sur le site [www.esse.fr](http://www.esse.fr)
- Samedi 9 février 2019 : Epreuve écrite d'admissibilité
- Mardi 5 mars 2019 : Résultats épreuve écrite d'admissibilité (site et affichage ESSSE)
- **Du mardi 5 mars au mercredi 13 mars 2019 inclus** : Envoi des pièces justificatives par courrier pour les candidats admissibles à l'oral
- Mars et Avril 2019 : Epreuve orale d'admission à l'ESSSE Lyon
- Mardi 30 avril 2019 à 14h00 : Résultats définitifs des candidats admis (site et affichage ESSSE)